

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez et Brigitte Studer: «Crédit d'étude de 500 000 francs destiné à réaliser un parc à la pointe de la Jonction dès le départ des TPG fin 2019».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2018. Il a été traité sous la présidence de M. Ulrich Jotterand les 20, 27 février et 24 avril 2018. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Rappel du projet de délibération

Considérant:

- l'adoption à l'unanimité du Conseil municipal le 20 mars 2017 de la pétition P-364, «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction»;
- l'adoption à l'unanimité du Grand Conseil le 31 août 2017 de la motion M-2213, «Pour un parc public à la pointe de la Jonction»;
- l'adoption au Grand Conseil par 51 voix pour et 26 contre le 31 août 2017 de la pétition P 1992, «Pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction»;
- le fait que le nouveau centre de maintenance des TPG d'En-Chardon à Vernier, actuellement en cours de construction, sera mis en service en décembre 2019;
- qu'à partir de cette date, soit dans exactement deux ans, le couvert servant de dépôt aux bus TPG ne sera plus utilisé;
- que les TPG disposent d'un droit de superficie jusqu'en 2047 et qu'ils envisagent positivement de rompre avant terme pour l'échéance de leur départ effectif, rupture qui devra faire l'objet d'un accord notarié;
- qu'il ne saurait être question de laisser à l'abandon pendant plusieurs années ce site magnifique dans l'attente d'un projet, alors que la population souhaite ardemment la réalisation de ce parc dès que possible, soit dès le départ prévu des bus;

- qu'un processus participatif a été initié depuis 2016 par les associations du Forum de la Jonction pour imaginer avec la population les aménagements du futur parc et ses règles d'usage, processus soutenu par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville, ainsi que par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du Canton;
- que des négociations sont en cours pour une vente des terrains, propriété de l'Etat, à la Ville de Genève;
- que les parcelles concernées ne sont pas inscrites au cadastre des sites pollués et que les rapports préliminaires du Canton en 2014 confirment l'absence de pollution;
- que des études de détail doivent être menées pour valider précisément ce diagnostic;
- qu'entre ces études complémentaires de pollution, la constitution de l'acte de vente, une demande de crédit à déposer au Conseil municipal, la conclusion de la rupture de droit de superficie des TPG, la poursuite de la démarche participative, la réalisation d'études d'avant-projet et de projet, le dépôt et l'obtention d'une autorisation de construire, le délai de deux ans d'ici la libération du site par les TPG est déjà extrêmement serré;
- qu'il est par conséquent urgent d'entamer dès le début de l'année 2018 toutes les études préalables (l'étude de détail de pollution, les études d'avant-projet et de projet), et de poursuivre la démarche participative, de manière que l'année 2019 puisse être dédiée à la constitution et au dépôt du dossier d'autorisation de construire et son acceptation, ainsi que la préparation des travaux;
- que les coûts des études d'avant-projet et de projet ont été estimés par des professionnels de l'urbanisme à 260 000 francs;
- que ceux relatifs à l'étude de détail de pollution ont été estimés par des professionnels du domaine à 140 000 francs;
- que ceux relatifs au soutien de la démarche participative ont été estimés à 100 000 francs;
- que, par conséquent, le montant total de ces études a été chiffré à 500 000 francs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné aux études préalables en vue de la réalisation d'un parc à la pointe de la Jonction, à savoir jusqu'à la phase du projet (phase 3.2 SIA).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Séance du 20 février 2018

Audition de M. Gaberell et M^{me} Schlechten, auteurs de la proposition

M^{me} Schlechten déclare que ce projet est fédérateur et bien accueilli dans le quartier et rassemble toute une série d'habitants. Le Forum de la pointe de la Jonction s'est constitué en 2008 avec différentes associations. Plusieurs projets ont été envisagés pour la pointe de la Jonction, notamment la Haute école de musique ou le «Blue Brain Project», mais le projet qui semble le plus pertinent est un parc.

Différentes activités existent pour le moment dans ce périmètre dont les acteurs se sont tous engagés pour la réalisation de ce projet.

Une étude a été menée et présentée au sein de la maison de quartier de la Jonction devant 150 personnes.

De nombreuses personnes se sont investies dans ce projet avec des compétences et des expertises importantes. Le crédit est dès lors peu important puisqu'une grosse partie du travail a été réalisée.

M. Gaberell remarque qu'il est question de la pointe de la Jonction.

Le périmètre des TPG et l'usine Kugler ne bougeront pas, il est donc bien question du périmètre s'étendant au-delà, lorsque les TPG partiront, après 2037, ce seront très vraisemblablement des logements qui seront construits.

La pointe, au-delà, est quant à elle inondable et il n'est donc pas possible d'y construire d'habitations.

Les finances publiques ne permettent pas d'envisager d'immense projet dans un quartier qui n'a que très peu d'espaces verts. Le couvert TPG sera, quant à lui, détruit en décembre 2019 et il y a une opportunité à saisir.

Plusieurs associations se sont donc unies pour créer un projet de parc sur ce terrain qui est en main des collectivités publiques. Il faudrait éviter que cet espace ne devienne une friche.

Il est nécessaire de compléter l'étude de pollution qui a été réalisée, ainsi que la démarche participative avec les associations du quartier.

Questions des commissaires

Le Canton a rendu un rapport préliminaire indiquant l'absence de pollution, ce qui semble curieux compte tenu de la présence d'une ancienne usine.

Le terrain est peu profond et il est probable que la pollution ait déjà été évacuée par les eaux. Cette étude doit être complétée par un carottage.

Comment être certain que le Conseil administratif ne rachètera pas le terrain au Canton pour, au final, assumer la dépollution éventuelle?

Le Canton doit céder le terrain à la Ville pour un montant symbolique. Il faut poser cette question à M. Pagani.

Pourquoi ce projet n'est-il pas venu des services de M. Pagani?

Le Forum de la Jonction et le bureau d'études ont été en contact avec les services de M. Pagani, dès lors il y a une envie commune.

Accepter cette proposition permettrait de valider le processus de démarche participative en n'entrant pas dans un principe de concours par exemple.

Sans impulsion, cette zone sera vierge d'ici à 2030.

Un commissaire remarque que M. Gaberell et M^{me} Schlechten sont en fin de compte les porte-parole des habitants du quartier.

M. Gaberell répond avoir amendé ce projet de délibération qui provient des associations d'habitants de la Jonction. Il estime dès lors être leur porte-parole.

Ces associations estiment que la meilleure solution serait donc de créer un parc. Cela étant, le projet est très précis et ne permet pas d'explorer d'autres alternatives?

La réflexion sur ce site a déjà été menée. Des projets sont imaginés depuis 1997 et un concours a été réalisé en 2008. Toutes ces réflexions sont tombées à l'eau. Le projet n'est pas figé et peut évoluer dans un sens ou un autre.

Rien ne se décide en raison de l'absence des éléments d'une étude globale cantonale qui intègre la pollution.

Deux études d'aménagement, celle de 2008 et celle inhérente au projet Blue Brain, l'étude de pollution de 2014 sont liées à l'étude d'assainissement général du canton.

Il est possible d'avancer avant que la Ville et le Canton se mettent d'accord.

M. Gaberell répond que l'idée de cet objet est de faire avancer les deux entités.

Quinze millions ont été votés pour le bois de la Bâtie qui présente moins de dangers que la pointe de la Jonction. La dimension sécuritaire a-t-elle été prise en compte dans l'estimation de ce projet? Un parc dans un site inondable ne risque-t-il pas d'initier un entretien important et récurrent?

La destination du bois de la Bâtie est très différente puisqu'il est question d'un périmètre récréatif. Il n'est guère possible d'envisager autre chose qu'un parc sur la pointe de la Jonction. Les inondations sont rares, inondations qui se déroulent notamment lors des crues centennales. La question de la sécurisation des enfants, si des jeux sont prévus, est pertinente et il sera nécessaire de réfléchir à cet aspect dans la démarche participative.

Discussion et vote

Une commissaire propose l'audition de M. Pagani. Elle demande également que l'étude de pollution parvienne à la commission.

Une autre propose l'audition d'un représentant du Forum, qui regroupe six associations. Elle pense en l'occurrence à M. David Simonin.

Un commissaire propose d'entendre un spécialiste des inondations.

L'audition de M. Pagani est acceptée à l'unanimité.

L'audition du Forum de la pointe de la Jonction est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 UDC, 1 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 LR) et 3 abstentions (2 DC, 1 LR).

L'audition d'un spécialiste des inondations est acceptée à l'unanimité.

L'obtention de l'enquête de pollution est acceptée à l'unanimité.

Séance du 27 février 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

M. Pagani explique que le lieu en question est extrêmement délicat. Il faudra prendre le temps nécessaire pour créer un aménagement de qualité.

M. de Rivaz déclare alors que la pointe de la Jonction est occupée pour le moment par le local du Canoë Club, trois hangars des TPG qui ne servent plus à rien, et un petit bâtiment administratif.

Le périmètre est placé en zone de verdure et la Ville ne possède que peu de terrains.

Il rappelle qu'un projet de loi pour créer des logements a été refusé, et qu'une motion ainsi qu'une pétition ont été déposées pour la création d'un parc public, votées toutes deux par le Grand Conseil à l'unanimité.

A l'ordre du jour du Conseil municipal figurent la même pétition, les motions M-926, M-1142 et le projet de délibération PRD-162. Le projet a pris de l'ampleur l'année passée avec la mise en place du processus participatif.

Le Conseil administratif a reçu de M. Dal Busco une proposition de vente de cette passerelle à 60 francs le m², avec la contrainte d'un projet de parc.

Les TPG vont quitter le site et les hangars métalliques n'auront plus d'utilité à partir de 2019.

Il sera nécessaire de vérifier la contamination du sol ainsi que les risques d'inondation, tout en examinant les conditions liées à la préservation des rives du Rhône et de l'Arve et à la sécurisation des personnes.

La poursuite du travail, si ce budget d'étude est adopté, implique une réflexion intégrant le Forum dans un processus de concertation, ainsi que la définition d'un mandat d'étude permettant d'associer les compétences professionnelles et les consultations.

Un cahier des charges sera évidemment nécessaire, ainsi qu'un appel à candidature permettant d'établir un avant-projet et un projet définitif.

Un crédit de travaux devra être voté pour entamer le chantier après le départ des TPG.

M^{me} Charollais signale que la Ville est obligée de faire un appel ouvert en fonction de la loi sur les marchés publics. L'idée est de définir des équipes dans un processus de mandat d'études parallèles associant le Forum à l'élaboration du projet.

Une démarche interactive entre la forme et le contenu devra ainsi être engagée. Le montant de 500 000 francs semble un peu limité pour assurer l'ensemble du processus intégrant les différentes études.

Questions-réponses des commissaires

Un système de sécurité pourrait être prévu pour la nuit.

La pointe de la Jonction est un projet précis, mais il semblait entendu que la vente de la parcelle se monterait à un franc symbolique.

M. Pagani répond que c'est un million symbolique.

Pourquoi les risques éventuels de pollution sont-ils toujours évoqués alors qu'il semblerait, selon M. Hodgers, que ces risques soient éteints? Par ailleurs, les risques d'inondation semblent importants.

M. Pagani répond qu'il est question de 16 000 m² à 60 francs le m², c'est un prix d'ami.

Cela étant, il mentionne qu'il y aura une clause dans le contrat afin d'éviter les problèmes de contamination qu'Artamis a connus. L'usine Kugler utilisait du chrome. Il demandera une expertise complémentaire pour s'assurer qu'il n'y a pas de contamination.

Le couvert des TPG est surélevé et l'inondation est passée en dessous.

C'est un réel problème qui pourrait se passer tous les dix ans plutôt que tous les cent ans.

S'il y a de la pollution, ce sera à l'Etat de financer l'assainissement.

Une expertise sera menée avant l'achat.

La zone inondable couvre-t-elle la zone de verdure?

M. de Rivaz répond qu'elle est plus petite et se superpose à la zone non constructible en large partie.

La Ville achèterait une parcelle dont une partie est constructible.

L'usine Kugler est intouchable.

Les 200 000 francs supplémentaires concernent-ils les études complémentaires?

M. de Rivaz acquiesce en mentionnant que le montant indiqué dans la proposition a été jugé insuffisant.

La commission demande le document fixant le prix du terrain.

La zone était inondable alors que seule la pointe est inondable, alors qu'une partie du périmètre est constructible.

Le président constate ensuite que la commission souhaite à l'unanimité le document évoqué par un commissaire.

Séance du 24 avril 2018

Audition de M. Etienne Monbaron, chef de secteur à la Direction générale de l'eau

M. Monbaron déclare que la classification des dangers en Suisse prévoit trois niveaux de danger principaux pour les cours d'eau, et la carte de danger de l'Arve et du Rhône a été révisée en 2015, après la crue centennale.

La pointe de la Jonction est à la confluence de deux fleuves majeurs et se trouve dans une zone de dangers importants. La loi prévoit des restrictions sur les possibilités de construction dans ces différentes zones. La carte est déterminée par des données scientifiques inhérentes à différents critères.

La zone en question est donc exposée et des activités légères seules peuvent y être tolérées. Il convient de pouvoir évacuer les gens.

La loi sur l'aménagement des cours d'eau pousse à la renaturation des cours d'eau dans la mesure du possible.

Il est envisageable de créer un parc avec des bancs, dans la mesure où ces aménagements impliquent des utilisations temporaires.

Des installations sportives sont envisageables sur la pointe de la Jonction. Il est nécessaire de prendre en compte les dangers que des installations potentielles pourraient constituer en cas de crue.

Les gens seront évidemment tentés de se baigner si un parc est créé sur ce site.

M. Monbaron répond que la baignade est une réalité à Genève depuis plusieurs années. A cet égard, différents aménagements ont été réalisés dans ce sens. La pointe de la Jonction ne devrait pas être l'endroit où se baigner mais bien l'ultime endroit où sortir de l'eau. Les gens ne se baignent pas dans l'Arve en raison de sa température.

Il faudrait créer un aménagement pour permettre aux gens de sortir de l'eau, avec par exemple des escaliers signalés. La baignade, quoi qu'il en soit, peut être une activité dangereuse comme une balade en montagne.

Y a-t-il lieu de prévoir des dépenses pour l'entretien sur un site inondable en prévoyant des échéances?

M. Monbaron remarque que le risque est relatif et dépend des installations. L'entretien dépend également du niveau de renaturation des berges. Si le niveau de ces dernières est abaissé, le site sera évidemment inondé tous les printemps.

Les berges appartiennent à l'Etat, ce sera à ce dernier d'assumer les frais d'entretien.

Le fait de planter des arbres n'entraîne-t-il pas moins d'entretien puisque ceux-ci peuvent stabiliser les berges?

M. Monbaron acquiesce, mais il remarque que la végétation pousse également et il est nécessaire de la couper régulièrement.

Pourquoi la commission doit-elle voter des crédits d'études alors que les services de la Ville et du Canton ont des idées? Les deux entités pourraient donc travailler ensemble pour développer un projet?

Le service assure le suivi de chantier et procède aux appels d'offres, mais les entreprises de la place ont l'expérience du terrain et font ce type de travail impliquant des notions hydrauliques ou du génie civil par exemple.

Il y a une chaîne de commande en cas d'alerte. C'est Météo Suisse qui émet des alertes.

Ensuite la Cellule intempérie Genève, qui regroupe différents services, comme la police ou son service, est activée sous la responsabilité du SIS.

C'est le service de la renaturation du lac et de la pêche qui s'est occupé de ces baignades. Il est possible d'améliorer cette signalisation.

Le Canton est intéressé à travailler sur les berges qui représentent une interface.

Les forces en présence, en raison des deux fleuves, sont importantes et il est nécessaire de réfléchir aux opportunités et aux contraintes.

Audition du Forum de la pointe de la Jonction, représenté par M. Olivier Currat de l'Association des habitant-e-s de la Jonction, M. Silvio Albino, animateur à la maison de quartier de la Jonction, M. Alexandre Tasev, vice-président de la Fédération des artistes de Kugler, M. David Simonin, président de l'Association pour la reconversion d'espaces vivants, de M^{me} Danuta Grosclaude, représentante du Canoë Club Genève, et M^{me} Anita Frei, présidente de l'association Ecoquartiers Genève

M^{me} Frei explique que le Forum a été entendu par la commission il y a quelques mois et il est question à présent de l'étape suivante, afin de ne pas perdre de temps après le départ programmé des TPG.

Le quartier de la Jonction a grandement besoin d'un parc, d'autant plus que ce quartier est entré dans une dynamique de densification très forte.

Les différentes associations sont motivées par la création de ce parc et aimeraient participer à son élaboration.

La demande de crédit concrétise la démarche de la pétition déposée l'année passée. L'argent servirait à évaluer la pollution de la parcelle. Il est important de faire travailler des architectes et des urbanistes.

Les 100 000 francs seraient consacrés à la suite de la démarche participative, et si ce projet parvient à son terme, l'avancée vers la réalisation d'un parc aurait largement progressé.

Les associations invitent la commission à soutenir ce projet.

La démarche participative permettrait d'entrer en contact avec les futurs utilisateurs.

Questions-réponses

Ce parc permettrait à la maison de quartier de sortir plus facilement avec les enfants.

Si un parc est créé, le nombre de nuisances n'en sera qu'augmenté pour Saint-Jean. Il n'y a plus de friches en ville et un espace de friche ne serait pas intéressant.

Une démarche participative permet également d'établir des règles et des usages.

Le futur parc mesurerait 15 000 m², le parc Gourgas mesure la moitié de la surface du parc à chiens du parc Bertrand.

Une friche entraîne des dégradations plus nombreuses et plus importantes que dans un espace plus structuré.

Ce lieu qui est très beau doit être accessible à n'importe qui.

L'accès à l'Arve est possible à bien des endroits, cette question relève en fin de compte de la responsabilité personnelle.

Les grills des services de la Ville ont été établis sous les fenêtres des habitants alors que plus loin, ces grills n'auraient gêné personne, c'est en cela, dans ce type de détails, que la démarche participative est intéressante.

Des collaborations avec les associations du Forum pourraient être intéressantes à bien des égards. Intégrer des gens ayant peur des nuisances permet en outre de diminuer les oppositions mais également les nuisances potentielles.

Les questions de sécurité sont importantes, non seulement du côté de l'Arve mais également du Rhône.

Il est possible de rejoindre la passerelle en aval en empruntant le bord de l'Arve.

Le montant de 500 000 francs n'est pas sous-estimé compte tenu de la démarche participative envisagée. Comment être certain d'une réalisation cohérente et complète avec un pareil crédit?

Les associations sont parties dans une logique de sobriété.

C'est un montant nécessaire pour une année d'études.

Le Forum ne partirait en outre pas de rien. Il a été réfléchi avec des spécialistes.

Ce parc devra être placé sous la surveillance d'une entité et impliquera des coûts.

Le développement de ce projet impliquera inévitablement une surveillance, notamment l'été au vu des incivilités.

M. Albino répète qu'il y a un besoin légitime de la population d'accéder à la baignade. La plage des Eaux-Vives ne répondra qu'à une partie des besoins. La dangerosité des lieux relève également du nombre de gens, ouvrir l'espace permettrait de diffuser les usages plutôt que de les augmenter. Cela étant, les moyens pour l'entretien doivent être bien réfléchis.

Les associations ont obtenu 30 000 francs de la Ville de Genève et ont sélectionné une équipe qui a fait tout un travail d'enquête sur la dimension participative, l'idée est de présenter des dessins de parc qui synthétisent les différents besoins.

L'aménagement du sentier des Saules a été mené sans participation des acteurs locaux et les problèmes ont été nombreux.

Le Forum fonctionne depuis 2009 sur le principe du bénévolat, mais la situation s'est complexifiée et a nécessité des besoins.

Discussion et vote

Un commissaire propose que la commission envoie deux lettres, l'une à M. Pagani et l'autre à M. Barazzone, afin d'avoir une évaluation des coûts d'entretien et des frais de sécurité.

Il se demande ainsi si de nouvelles patrouilles d'agent-e-s de la police municipale (APM) ne seront pas nécessaires.

Une commissaire ne croit pas que cette question soit pertinente pour le moment.

Le président met au vote le courrier à M. Barazzone, qui est refusé par 6 non (1 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 5 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne avoir un souci à l'égard de la démarche participative. Le montant de 500 000 francs est indifférencié, et il aurait de la peine à voter les 100 000 francs de la démarche participative. Il réduirait donc le montant à 400 000 francs d'autant plus que la démarche participative a déjà eu lieu.

Il ne comprendrait pas que les associations ne puissent pas continuer à collaborer de manière bénévole. Il s'agit d'un projet pour l'ensemble de la Ville et pas uniquement pour un seul quartier.

Ce crédit de 100 000 francs est destiné à un professionnel de la démarche participative et il déclare qu'il n'en est pas question.

Une commissaire Verte évoque le sentier des Saules qui a vu une première démarche participative à hauteur de 30 000 francs mais les conclusions de cette démarche n'ont pas ou mal été prises en compte par l'architecte. Il serait possible de demander au Forum une précision sur ce point. Son groupe ne votera pas cet amendement.

Elle propose donc l'amendement suivant:

«Le Conseil municipal décide d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude d'avant-projet, un crédit d'étude de pollution et un soutien à la démarche participative.»

Le président demande si elle propose également un courrier.

Oui, mais indépendamment du vote.

Il serait préférable de mentionner les trois aspects qui figurent dans les considérants.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose alors l'amendement suivant: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs pour la démarche participative.»

Il précise que cette distinction permettrait de cibler un projet de réalisation – selon la règle des 10% du coût de l'étude – moins élevé que ne le laisse entendre la somme globale.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche remarque que le Forum est constitué d'associations qui ont été créées dans le quartier. Ce projet concerne un périmètre concernant l'ensemble de la Ville. Cette étude participative présente donc l'intérêt de réunir les personnes vivant sur place et d'intégrer les visiteurs du quartier. Il s'agit en outre de prévention puisque cette démarche permettra de régler un certain nombre de potentiels futurs problèmes.

Le président met au vote le courrier de clarification au Forum qui est accepté par 7 oui (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 5 non (4 S, 1 EàG) et 1 abstention (Ve).

Le président met au vote l'amendement du Parti libéral-radical «400 000 francs destinés à l'avant-projet et à l'étude sur la pollution», qui est refusé par 7 non (4 S, 1 UDC, 1 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR).

Le président met au vote le second amendement dans l'article premier: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs pour la démarche participative», qui est accepté par 7 oui (1 Ve, 2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 4 non (S) et 2 abstentions (EàG, LR).

Le président passe au vote du projet de délibération PRD-162 ainsi amendé, qui est accepté par 7 oui (1 UDC, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 abstentions (2 MCG, 1 DC, 3 LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 260 000 francs pour des études d'avant-projet; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs pour une étude de détail sur la pollution; il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs pour la démarche participative.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.